

# **EN QUOI** CONSISTE **CETTE AIDE?**

La CCPA prend en charge jusqu'à 50% de la rémunération chargée du stagiaire (aide plafonnée à 5000€).

### **QUELLES CONDITIONS?**

L'aide ne peut concerner au'un seul stage par structure et par an.

Les stages concernés sont des stages de fin d'étude, de niveau bac + 5/ master II exclusivement dédiés au pilotage ou à la conduite de projets d'innovation au sein et pour le compte de l'entreprise d'accueil.

Stage d'une durée minimum de 4 mois et dont la rémunération brute mensuelle du stagiaire est supérieure ou égale à 1000€/mois.

## **POUR QUELS OBJECTIFS?**

Développer l'innovation sur le territoire. Renforcer l'attractivité des entreprises locales auprès d'étudiants en fin de cursus. Faire effet levier sur les projets innovants sur les plans techniques, économiques et

### **OUELS TYPES** D'INNOVATIONS SONT **ÉLIGIBLES?**



Innovation de produit, de service et d'usage



Innovation de procédé ou d'organisation



Innovation marketing et commerciale



Innovation de "modèle d'affaires"



Innovation technologique



Innovation sociale

#### À QUI S'ADRESSE LE **DISPOSITIF?**

- ► Les entreprises localisées sur le territoire de la CCPA (de la micro entreprise à la PME) de tous secteurs d'activités.
- ► Ouvert également aux groupements d'entreprises ou associations portant des projets de recherche collaborative sur le territoire.

#### **COMMENT POSTULER?**

1ère étape: Scannez le QR code ci-dessous et remplissez le formulaire de candidature.

2ème étape : Analyse de votre dossier (demande éventuelle d'informations complémentaires)

3ème étape: Présentation de votre dossier devant une commission

# Scannez pour postuler

#### CONTACT

Amandine ARRIGONI

Responsable Service Economie Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain



